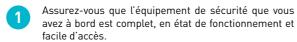




# **ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ**



Transportez toujours un gilet de sauvetage approuvé au Canada pour chaque personne à bord.

Assurez-vous que les gilets soient en bon état et de tailles correspondant à celles de chaque personne à

Transportez une trousse de premiers soins, des outils de base et des pièces de rechange.

En fonction de votre type d'embarcation, vous devez

- tout l'équipement nécessaire aux sauvetages individuels:
- des dispositifs de sauvetage par signaux visuels;
- l'équipement de sécurité pour l'embarcation;
- les engins nécessaires à la navigation (carte de navigation, etc.);
- le matériel de lutte contre les incendies.



# **SÉCURITÉ ET AMENDES**

La sécurité est une responsabilité partagée par les utilisateurs de la voie navigable du Saint-Maurice et par les organismes qui régissent cette voie. Il est de votre devoir de conduire votre embarcation en toute sécurité; vous devez connaître et respecter les règles qui s'appliquent à votre embarcation, ainsi que les eaux dans lesquelles vous naviquez.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC), les forces policières fédérales, provinciales et municipales appliquent les lois concernant les embarcations. Leurs agents peuvent inspecter votre embarcation et surveiller vos activités nautiques pour veiller à ce que vous respectiez les exigences.

Le Code criminel du Canada s'applique au nautisme et considère comme des crimes les activités telles que la conduite d'une embarcation en état d'ébriété, l'omission de s'arrêter sur les lieux d'un accident et la conduite d'une embarcation hors d'état de naviguer.

Vous trouverez la liste complète des peines encourues consécutivement à des infractions à la sécurité nautique ainsi que la liste des équipements de sécurité nécessaires en fonction de votre type d'embarcation au

### www.navigationstmaurice.com

(Source : Gouvernement du Canada)

Pour de plus amples informations concernant la règlementation, consultez le site Web de Transport Canada:

## www.tc.gc.ca

Pour toute information: 819 536-0341

Pour toute urgence: 911

En cas d'urgence et d'absence de réseau cellulaire, utilisez le canal VHF n° 16.













# GUIDE DU PLAISANCIER

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE SAINT-MAURICE



# SPÉCIFICITÉS DU SAINT-MAURICE ET DU PLAN DE BALISAGE

La rivière Saint-Maurice arbore un caractère sauvage. Soyez donc particulièrement vigilant lorsque vous y naviguez. Aussi, la voie navigable du Saint-Maurice présente des zones de danger, notamment au niveau des rapides. Lorsque les règles limnimétriques sont au vert, une profondeur minimum de 1,5 m (5 pieds) est assurée dans le chenal de navigation. Du 1er juillet au 15 septembre 2016, Hydro-Québec assure un débit favorisant la navigation de Grand-Mère à La Tuque durant les fins de semaine. Ce débit pourrait être restreint par des imprévus ou des impondérables de régulation de la rivière.

- Soyez au courant des secteurs critiques (zones de rapides, zones rocailleuses, bancs de sable, etc.).
- En période d'étiage et/ou de restrictions d'eau au niveau des barrages en amont sur le Saint-Maurice, il peut arriver que des tronçons de rivière affichent une profondeur inférieure à 1,5 m (5 pieds). Dans ce cas-ci, vous apercevrez des règles limnimétriques au jaune ou au rouge.
- Vérifiez et surveillez les niveaux d'eau prévus et effectifs. (www.navigationstmaurice.com)
- Les aides à la navigation flottantes (bouées) sont susceptibles d'être déplacées. La CDRSM ne peut être tenue responsable de tout incident ou accident survenant dans le chenal. Veillez donc à utiliser tous les autres outils de navigation à votre disposition pour vous déplacer sur la
- Lorsque possible, privilégiez la navigation au milieu du chenal en suivant le tracé indiqué sur la carte de navigation. Restez vigilant en tout temps. La présence de débris ne peut malheureusement pas être entièrement écartée, même au centre du chenal.
- Assurez-vous d'avoir une puissance-moteur vous permettant de franchir de facon sécuritaire les zones de
- Des variations rapides de niveau d'eau sont possibles au cours d'une nuit. Ainsi, évitez d'accoster sur une plage de sable pour ne pas retrouver votre bateau échoué quelques heures plus tard.

# **COMPORTEMENT SUR L'EAU**

- Soyez vigilant à la signalisation en place sur la rivière et ses berges, et prudent à proximité des barrages.
- Lorsque la circulation en corridor étroit est à la fois montante et descendante, la priorité de passage est accordée à l'embarcation qui descend le courant.
- Il est fortement recommandé de ne pas consommer de boissons alcoolisées lorsque vous conduisez une
- Respectez les règles de sécurité sur l'eau et naviguez à une vitesse sécuritaire.
- Soyez respectueux des installations des riverains et courtois avec les autres plaisanciers.
- Annoncez votre arrivée à la marina (reportez-vous à la section Annoncez votre arrivée).
- Vous êtes entièrement responsable de la vague que votre embarcation occasionne.
- Afin d'éviter la propagation des espèces envahissantes, nettoyez en tout temps votre coque après immersion.
- Rapportez vos déchets.





# LES RÈGLES LIMNIMÉTRIQUES

Au début et à la fin de chaque secteur, des règles limnimétriques tricolores surmontées de lumières stroboscopiques à l'énergie solaire ont été installées afin de vous indiquer en temps réel si la profondeur d'eau du secteur suivant vous permet de continuer votre parcours. Des **lumières blanches** vous aident à localiser la règle limnimétrique.

La lecture des profondeurs d'eau s'effectue selon un code à trois couleurs :



1 Le niveau d'eau arrive au **vert** sur la règle limnimétrique : la profondeur garantie est supérieure ou égale à 1,5 m dans le chenal du secteur suivant. La lumière rouge ne scintille pas.

### La navigation est sécuritaire.

Le niveau d'eau arrive au **jaune** sur la règle limnimétrique : la profondeur garantie est comprise entre 1 m et 1,5 m dans le chenal du secteur suivant. La lumière rouge ne scintille pas.

### La navigation est délicate.

3 Le niveau d'eau arrive au rouge sur la règle limnimétrique : la profondeur garantie est inférieure à 1 m dans le chenal du secteur suivant. La lumière rouge scintille! Poursuivre vers l'amont représente un risque : profondeur de moins de 1 mètre!

### La navigation est dangereuse.

Faites demi-tour!

# LES AIDES À LA NAVIGATION

### Les aides fives

Elles sont installées au niveau des ponts et vous indiquent ainsi le chemin à emprunter.

### Les aides flottantes

Il existe 4 types d'aides flottantes :

- les bouées de rapides
- les bouées hautes de courant modéré
- les bouées basses de courant modéré
- les bouées de zones calmes (ou ballons)

Vérifiez les conditions de l'eau (débit et niveau) sur www.navigationstmaurice.com. Le niveau de l'eau y est mis à jour périodiquement.

### Signification des couleurs d'aides flottantes



Bouée devant être située à bâbord (gauche) lorsque l'embarcation se dirige vers l'amont (vers La Tuque).

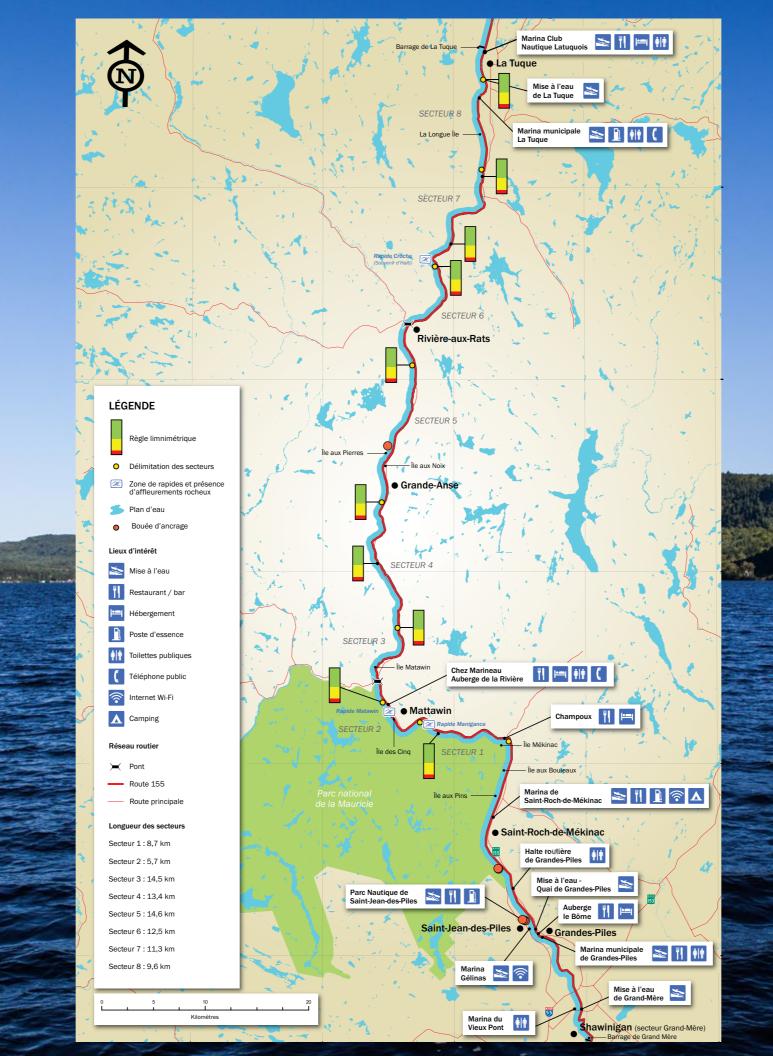


Bouée devant être située à tribord (droite) lorsque l'embarcation se dirige vers l'amont (vers La Tuque).



Bouée indiquant un obstacle à la navigation dans le chenal.

Il est strictement interdit de s'amarrer à une bouée de navigation. Des bouées d'amarrage ont été installées sur la voie navigable à cet effet.



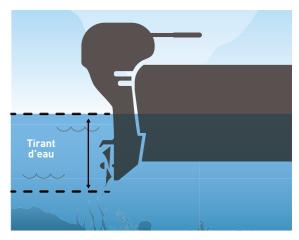


# LE CALCUL DU TIRANT D'EAU

Calcul de la distance maximale de l'hélice jusqu'au niveau de l'eau (enfoncement vertical).

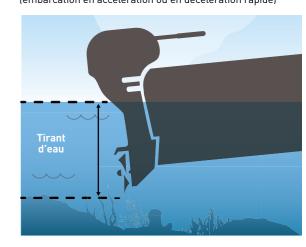
# Tirant d'eau <u>APRÈS</u> le déjaugeage

(embarcation à vitesse régulière)



### Tirant d'eau AU déjaugeage

(embarcation en accélération ou en décélération rapide)



# ANNONCEZ VOTRE ARRIVÉE

Pensez à aviser préalablement les marinas de l'heure de votre arrivée par VHF sur le canal 68 ou par cellulaire (BELL, ROGERS ou TELUS) afin de vous assurer de leur disponibilité:

Marina Club Nautique Latuquois	819 676-6448
Marina municipale de La Tuque	819 680-1041
(Téléphonez lorsque vous atteignez Rivière-aux-Rats)	
Marina de Saint-Roch-de-Mékinac	819 646-5500
Parc Nautique de Saint-Jean-des-Piles	819 533-1000
Marina Gélinas	819 538-0678
Marina municipale de Grandes-Piles	819 692-8426
Marina du Vieux Pont	819 533_33/3